

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
BOUXIERES-AUX-CHENES**

**Date : 10 décembre 2019**

**(Ce CR tient lieu de PV, les délibérations sont consultables en mairie)**

---

Étaient présents

- |                      |                         |
|----------------------|-------------------------|
| - CLAUDE Claudyne    | - TISSERAND Virginie    |
| - ABA PEREA Carole   | - TISSERAND André       |
| - BERTIN Christiane  | - REMY Chantal          |
| - BONCOURT Julien    | - CHARDIN Nathalie      |
| - DONO Daniel        | - MONTFERRAN Christophe |
| - FAUCHEUR Dominique |                         |

- **Absents excusés** : GERARD Sylvain - MARQUETTE Betty

- **Absent non excusé** : HENNICK Nicole - CHARRON-DOLMAIRE Gilbert

- Le pouvoir de GERARD Sylvain a été donné à BONCOURT Julien, le pouvoir de MARQUETTE Betty a été donné à TISSERAND André.

**Ordre du jour**

1. Indemnité à verser à Monsieur le trésorier pour l'année 2019.
2. Découpage cadastral (groupe scolaire actuel) suite à report de délibération proposée au Conseil Municipal du 30 septembre 2019
3. Découpage cadastral (parcelle AA 487) suite à report de délibération proposée au Conseil Municipal du 30 septembre 2019
4. Cimetière de Bouxières-aux-Chênes : reprise des concessions abandonnées
5. Signature d'un contrat auprès d'une agence immobilière pour la gestion des appartements communaux.
6. Mise à disposition des salles communales pour les élections municipales de 2020
7. Décision Modificative
8. Vente d'une parcelle communale pour l'euro symbolique

Mme le Maire ouvre la séance à 20 h.

Mme le Maire demande une secrétaire de séance, Chantal REMY se propose.

**1. Indemnité du trésorier**

Comme pour les années précédentes, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'indemnité de conseil du trésorier au taux maximum. Pour information, le montant de l'indemnité 2019 sera de 478,27€ brut.

**Adopté à l'unanimité**

**2. Découpage cadastral**

Dans le cadre du futur projet d'habitat sur le site du groupe scolaire actuel, Madame le Maire expose aux conseillers municipaux qu'il faut que la commune autorise les différents acteurs en charge du dossier à travailler sur un nouveau découpage cadastral. Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de délibérer en faveur du découpage cadastral.

**Adopté à l'unanimité**

**3. Découpage cadastral**

Dans le cadre du projet cité dans la délibération précédente Madame le Maire explique que l'on doit également imposer une zone que les différents acteurs ne pourront pas modifier. Actuellement en plein cœur du site de l'école qui va être restructuré, il y a un propriétaire pour lequel nous souhaitons sauvegarder une bande de terrain au droit de sa maison dans le cadre d'une acquisition future.

**Adopté à l'unanimité**

**4. Reprise des concessions à l'état d'abandon**

Madame le Maire explique que la procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon a été lancée en 2009 et qu'il convient à ce jour d'acter la reprise pour les 17 concessions suivantes : n°93, 94, 96, 162, 172, 173, 218, 258/259, 272bis, 280, 284, 288, 289, 290, 292, 305.

Les concessions ont plus de 30 ans d'existence et ont déjà fait l'objet de 2 procès-verbaux en 2009 et 2019. Il convient donc désormais de se prononcer sur la reprise des concessions citées ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

## 5. Signature du contrat avec une agence immobilière

Comme annoncé à plusieurs reprises, la commune a décidé de confier la gestion locative de ses appartements à une agence immobilière. Madame le Maire explique qu'après avoir étudié plusieurs propositions, c'est celle de century 21 qui s'est avérée la plus intéressante. Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le contrat.

**Adopté à l'unanimité**

## 6. Prêt de salles

Madame le Maire explique qu'il convient de délibérer afin de pouvoir proposer aux futures listes de candidats se présentant aux élections municipales de 2020 d'occuper les salles communales. Il est donc proposé au Conseil Municipal de laisser à disposition la salle des associations et le centre socio culturel.

**Adopté à l'unanimité**

## 7. Décision Modificative

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante sur le budget investissement de l'exercice 2019 :

### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2762 (040) : Créances sur transf.de droits à c	3 441,20	21534 (040) : Réseaux d'électrification	3 441,20
	<b>3 441,20</b>		<b>3 441,20</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>3 441,20</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>3 441,20</b>

**Adopté à l'unanimité**

## 8. Vente d'une parcelle

Madame le Maire explique que nous avons été contactés par un notaire dans le cadre de la vente de la maison située 11 rue du Plateau. Il s'avère que cette maison a été construite, pour des raisons qui nous sont inconnues à ce jour, sur une parcelle communale de 9m2. Sachant que la construction existe depuis des années il convient de dénouer cette situation.

Madame le Maire propose Conseil Municipal de vendre cette parcelle à l'euro symbolique et que tous les frais liés à cette vente soient à la charge du propriétaire du bien.

**Adopté à l'unanimité**

### Levée du conseil à 20h17

La Secrétaire de Séance  
REMY Chantal

Le Maire  
CLAUDE Claudyne